

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 mars 2021 à 13 h 30, par visioconférence.

Présents : M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Mme Nathalie Bohémier, assistante-greffière

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Était absent : M. le maire Marc-André Plante, président

CE-2021-159-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-160-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-161-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 février 2021, tel que le soumet l'assistante-greffière, Nathalie Bohémier, soit adopté.

CE-2021-162-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 19 janvier 2021 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-163-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 19 janvier 2021 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-164-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-165-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-166-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la présidente du Conseil du trésor, au ministre des Finances ainsi qu'à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.

CE-2021-167-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de demander au gouvernement du Québec d'intervenir afin de soutenir les municipalités dans leurs démarches pour requalifier en espaces verts les terrains de golf localisés dans le périmètre urbain.

QUE la *Loi sur l'expropriation* soit modifiée afin que l'indemnité se calcule sur la base de la juste valeur marchande la plus raisonnable d'une propriété et en

tenant compte des contraintes réelles de son développement et du zonage actuellement en vigueur.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Environnement, à la ministre responsable de la région métropolitaine, à la ministre responsable de Lanaudière, au député de Masson, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM »), au directeur général de la CMM, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Fédération québécoise des municipalités et aux maires et mairesses des municipalités concernées par l'objet de cette résolution.

CE-2021-168-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 9 février 2021.

CE-2021-169-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 3 février 2021.

CE-2021-170-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 10 février 2021.

CE-2021-171-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de remplacer la *Politique environnementale* (POL.1202.1), la *Politique de l'arbre* (POL.1202.2) ainsi que la *Politique de l'eau* (POL.1202.3), par la *Politique de développement durable* (POL.1202.4).

CE-2021-172-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de remplacer la *Politique de reconnaissance et de soutien à la vie associative* (POL.1206.1) par le *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* (POL.1206.3).

CE-2021-173-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'informer le gouvernement du Canada :

- Que les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dont fait partie la Ville de Terrebonne s'opposent formellement à l'amendement leur déléguant la responsabilité de contrôler les armes de poing sur leur territoire.
- Que la responsabilité de contrôler les armes de poing en vente et en circulation au Canada incombe au gouvernement du Canada qui pourrait en assurer une application uniforme partout au pays.
- Que le programme de rachat des armes à feu prohibées doit être obligatoire afin de minimiser les risques que des tragédies impliquant de telles armes ne se reproduisent.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, monsieur Bill Blair.

CE-2021-174-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate le comité de travail à démarrer le Chantier 16 qui a pour objectif de proposer des moyens financiers, budgétaires, fiscaux et urbanistiques pour provoquer un développement accéléré des lots déjà desservis par l'aqueduc ainsi que l'égout sanitaire et pluvial.

CE-2021-175-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation du directeur incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile, monsieur Sylvain Dufresne, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de permettre le renouvellement automatique de l'entente intermunicipale concernant l'implantation, l'installation et l'entretien de stations de mesure de niveau d'eau de la Rivière-des-Mille-Îles avec la Ville de Laval.

CE-2021-176-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne la transmission d'un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie avec les villes de Mascouche et de Repentigny devant prendre fin le 23 janvier 2022.

QUE des pourparlers pour une nouvelle entente intermunicipale soient entamés entre les parties.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux villes de Mascouche et de Repentigny.

CE-2021-177-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9039, octroyé à la société Multi-Routes inc., pour la fourniture d'épandage d'abat-poussière au montant de 43 874,46 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 29 mai 2021, majorant ainsi le montant du contrat de 85 955,31 \$, taxes incluses, à un montant total de 129 829,77 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-178-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9007, octroyé à la société Lignes-Fit inc., pour le marquage de la chaussée au montant de 538 546,53 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 8 avril 2021, majorant ainsi le montant du contrat de 1 060 708,57 \$, taxes incluses, à un montant total de 1 599 255,11 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-179-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9009 à la société Pavage E. Perreault, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de terrassement, pour la période du 15 mai 2021 au 14 mai 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 869 162,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-180-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9012 à la société Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection et l'ajustement des regards et des puisards, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 554 179,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-181-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition **Travaux de réparation du plafond de la salle d'exposition du bureau Seigneurial** du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie 774, soit l'objet n° 5, sous la rubrique *Maintien d'actif - mécanique et architecture - Fiche PTI n° 16*.

QUE la Direction de l'administration et des finances assure le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-182-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne conclut deux (2) ententes-cadres pour des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et autres disciplines connexes, pour une durée maximale de trois (3) ans chacune, avec la firme Vlan paysage, pour un montant maximal de dépense 483 297,41 \$, taxes incluses, et avec la firme BC2, pour un montant maximal de 302 648,69 \$, taxes incluses (SA21-3004).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-183-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de s'engager à un partage de coût pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant la construction d'un mur antibruit situé le long de l'emprise de l'Autoroute 25 entre la Rivière-des-Mille-Îles et la montée Masson.

QUE conformément à la Politique sur le bruit routier du ministère des Transport du Québec (MTQ), la Ville s'engage à défrayer 50 % du coût de réalisation de l'étude d'avant-projet préliminaire jusqu'au montant maximal de 100 000 \$, taxes incluses, correspondant à 50 % du montant budgétaire établi par le MTQ.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

CE-2021-184-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00028
Construction d'une habitation multifamiliale
CONSTRUCTION CJH INC
3464 carré Denise-Pelletier / Lot n° 2439151

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de construction d'une habitation multifamiliale et ce, conformément à l'annexe 2021-00028.
Le tout à la condition suivante :

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé pour la construction du bâtiment d'un montant de 26 087 \$.
-

CE-2021-185-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00034
Rénovation extérieure de type industriel
COMPLEXE INDUSTRIEL TERREBONNE
3160 boulevard des Entreprises / Lot n° 2439151

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande de rénovation extérieure de type industriel et ce, conformément à l'annexe 2021-00034.

Le tout à la condition suivante :

- b) Que les aires de chargement et déchargement soient dissimulées de la voie publique en cour avant par l'utilisation d'écrans végétaux de 1,2 mètre à la plantation, perpendiculairement à la façade principale (longeant l'aire de stationnement) ou à la limite de l'emprise du domaine public.
-

CE-2021-186-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00008
Agrandissement de type résidentiel
MANON MALTAIS / ERIC TARDIF
6761 chemin Forest / Lot n° 2919498

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée où sera aménagé un logement de type uniplex, avec garage, et ce, conformément à l'annexe 2021-00008.

CE-2021-187-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00018
Coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt
VERARDO JEAN
5140 montée Gagnon / Lot n° 2575150

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande d'abattage d'arbres dans les bois et corridors d'intérêt régional pour la protection du couvert forestier et ce, conformément à l'annexe 2021-00018.

CE-2021-188-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00032
Construction d'un mur de soutènement - muret
AWADA IMMOBILIER INC.
1425 chemin Gascon / Lots n° 6275960, 6275961 et 6275962

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour la construction d'un mur de soutènement et ce, conformément à l'annexe 2021-00032.

CE-2021-189-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00414
Construction d'un bâtiment commercial
FIRME ARTESA
1871 chemin Gascon / Lot n° 2916711

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour la construction d'un bâtiment commercial et ce, conformément à l'annexe 2020-00414.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) Que l'îlot de tri soit dissimulé de la voie publique par un écran de la hauteur minimale des conteneurs semi-enfouis;
- b) Que le passage piétons, qui traverse l'allée de circulation du service à l'auto, soit surélevé à la même hauteur que le trottoir ceinturant le bâtiment;
- c) Que les enseignes fassent l'objet d'une demande de PIIA distincte;

- d) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
1. Pour la construction du bâtiment un montant de 30 000 \$;
 2. Pour l'aménagement paysager un montant de 6 250 \$.
-

CE-2021-190-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00119
Agrandissement de type commercial
MYRIAM B. ROUSSEAU
10000 boulevard Laurier / Lot n° 2439151

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour l'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale et ce, conformément à l'annexe 2020-00119.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
1. Pour la construction du bâtiment un montant de 3 750 \$;
 2. Pour l'aménagement paysager un montant de 1 250 \$.
-

CE-2021-191-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00025
Rénovation extérieure de type résidentiel avec uniplex
VÉRONIQUE TESSIER
3295 rue du Levrault / Lot n° 1891858

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour la rénovation extérieure de type résidentiel avec uniplex et ce, conformément à l'annexe 2021-00025.

CE-2021-192-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00033
Construction d'un bâtiment industriel
POSITECH INNOVATION
1566 rue Nationale / Lots n° 2124726 et 2400691

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour la construction d'un bâtiment industriel et ce, conformément à l'annexe 2021-00033.

Le tout à la condition suivante :

- c) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
1. Pour la construction du bâtiment un montant de 100 000 \$;
 2. Pour l'aménagement paysager un montant de 1 250 \$.
-

CE-2021-193-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00013
Modification d'une demande approuvée – aménagement de site et construction accessoire
PPU URBANISTES-CONSEILS
1055 boulevard de la Pinière / Lot n° 2916445

QUE la Ville de Terrebonne autorise la modification d'une demande approuvée concernant l'aménagement de site et la construction accessoire et ce, conformément à l'annexe 2021-00013.

CE-2021-194-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00467
Rénovation extérieure de type résidentiel
DANNY TURGEON
4175 chemin Saint-Charles / Lot n° 2122506

QUE la Ville de Terrebonne autorise la rénovation extérieure de type résidentiel et ce, conformément à l'annexe 2020-00467.

CE-2021-195-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00024
Rénovation extérieure de type résidentiel et remise
STÉPHANIE CARLE
746 rue Saint-Jean-Baptiste / Lots n° 3026889 et 3026888

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement résidentiel et la construction d'une remise et ce, conformément à l'annexe 2021-00024.

CE-2021-196-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00015
Agrandissement de type résidentiel
MARIO TATES
1250 côte de Terrebonne / Lot n° 2439151

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement de type résidentiel et ce, conformément à l'annexe 2021-00015.

CE-2021-197-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00442
Agrandissement de type industriel
3090-5103 QUÉBEC INC.
2435 rue Édouard-Michelin / Lot n° 2923463

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement de type industriel et ce, conformément à l'annexe 2020-00442.

Le tout aux conditions suivantes :

- d) Que la demande de dérogation mineure 2021-00062 soit acceptée;
 - e) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
 1. Pour la construction du bâtiment et l'aménagement du site un montant de 35 000 \$.
-

CE-2021-198-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne refuse, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (« CCU ») du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00448
Construction d'une habitation unifamiliale
GUILLAUME POITRAS
Rue de Plaisance / Lot n° 3264447

QUE la Ville de Terrebonne refuse la construction d'une habitation unifamiliale et ce, conformément à l'annexe 2020-00448.

Le tout pour les motifs suivants :

- a) La demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les PIIA et que la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères;
 - b) La demande de dérogation mineure 2020-00447 a fait l'objet d'une recommandation défavorable dans le présent dossier concernant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1001;
 - c) La demande de PIIA numéro 2020-00162 présentée au CCU le 16 juillet 2020 et approuvée par le comité exécutif le 5 août 2020 selon la résolution numéro CE-2020-753-DEC assurait une intégration volumétrique du bâtiment par rapport au voisinage plus intéressante et de moindre impact;
 - d) La demande de PIIA numéro 2020-00162 approuvée assurait un meilleur contrôle de l'intégration du projet en regard de ses qualités propres et de son intégration à l'environnement architectural limitrophe.
-

CE-2021-199-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00385
Rénovation extérieure et agrandissement de type mixte
CONSTRUCTION VILAN
756 rue Saint-Louis / Lots n° 3784935 et 4395731

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'agrandissement et la rénovation extérieure commerciale et résidentielle mixte et ce, conformément à l'annexe 2020-00385.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que la demande de dérogation mineure 2021-00057 soit accordée.
-

CE-2021-200-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00020
Rénovation extérieure de type résidentiel
BENOIT DESCHENES
3599 chemin Saint-Charles / Lot n° 2922526

QUE la Ville de Terrebonne autorise la rénovation extérieure de type résidentiel et ce, conformément à l'annexe 2021-00020.

CE-2021-201-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2019-00487

Agrandissement de type commercial et affichage

Éric Pinchaud Architecte et Associés

3477 montée Gagnon / Lot n° 2124701

QUE la Ville de Terrebonne autorise la demande pour permettre le projet d'affichage ainsi que l'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale et ce, conformément à l'annexe 2019-00487.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) Que la demande de dérogation mineure 2020-00335 soit accordée;
- b) Que la lettre d'entente, relative aux éléments à respecter pour être considéré comme une activité commerciale, soit signée et respectée;
- c) Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
 1. Pour la construction du bâtiment un montant de 4 050 \$;
 2. Pour l'aménagement paysager un montant de 3 750 \$.

CE-2021-202-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021.

CE-2021-203-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00026

Régularisation d'une marge

MARCO BOUCHARD

3161 rue Trudel / Lots n° 3523185 et 3523187

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser les marges latérale et arrière du garage isolé existant, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge latérale droite à 0,75 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge latérale minimale d'un (1) mètre;
- b) la réduction de la marge arrière à 0,72 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge arrière minimale d'un (1) mètre.

CE-2021-204-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00062
Aménagement de terrain
3090-5103 QUÉBEC INC.
2425 rue Édouard-Michelin / Lot n° 5012918

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but d'émettre un permis d'agrandissement d'un bâtiment industriel, de façon à permettre la réduction de la largeur de l'allée d'accès à 1,88 mètre, alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de six (6) mètres.

CE-2021-205-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00057
Hauteur
CONSTRUCTION VILAN INC.
756 rue Saint-Louis / Lot n° 5256543

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de rénover le bâtiment principal, de façon à permettre l'augmentation de la hauteur à 14,87 mètres, alors que la grille de zonage 9461-268 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 10,5 mètres.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que la demande de PIIA 2020-00385 soit approuvée.

CE-2021-206-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2020-00335
Régularisation d'une implantation et aménagement de site
ROBERT PHENIX
3477 montée Gagnon / Lot n° 4993245

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire et de permettre l'aménagement d'un espace d'entreposage, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge arrière pour un garage détaché à 0,69 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum d'un (1) mètre;
- b) le retrait de l'obligation d'installer une haie si la hauteur d'entreposage dépasse une hauteur de 2,75 mètres, alors que l'article 239 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit l'obligation d'installer une haie sur le terrain visé.

Le tout à la condition suivante :

- a) Que la servitude soit enregistrée (pour la haie sur le terrain adjacent).
-

CE-2021-207-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de refuser, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2020-00447
Aménagement de terrain
GUILLAUME POITRAS
Rue de Plaisance / Lot n° 2124328

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00188 présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 16 juillet 2020 et approuvée par le conseil municipal le 24 août 2020 selon la résolution numéro 393-08-2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2020-00188 était de moindre importance et présentait un moins grand écart à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2020-00448 a fait l'objet d'une recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est présentée conjointement à la demande de PIIA 2020-00448 et est conditionnelle à l'approbation de ladite demande de PIIA.

QUE le conseil refuse la dérogation mineure relative aux entrées charretières dans le but de permettre un projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial situé sur le lot 2 124 328 du cadastre du Québec.

CE-2021-208-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de procéder au transfert de responsabilités qui étaient dévolues au *Comité de suivi du plan directeur des parcs* et au *Comité de logement social* vers les commissions concernées.

CE-2021-209-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un portail citoyen et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 312 500 \$, sous le numéro 790.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-210-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de requête-relation citoyenne et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 302 000 \$, sous le numéro 791.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-210-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de requête-relation citoyenne et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 302 000 \$, sous le numéro 791.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-211-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le Règlement décrétant l'acquisition, l'implantation et la gestion de données liées aux parcs et espaces verts, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 768 000 \$, sous le numéro 792.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-212-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Longueuil pour l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité valide à partir de la signature de la présente entente et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, avec option de renouvellement de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement de l'entente intermunicipale visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-213-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et la firme SirsiDynix pour la migration du logiciel Symphony vers le mode Saas, d'une durée de cinq (5) ans, soit de 2021 à 2025.

QUE le directeur de la Direction des technologies de l'information soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de migration du logiciel Symphony incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-214-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 55.

Président

Greffier